

## **Lettre du Cardinal Mercier au Clergé de la Province d'Anvers.**

Archevêché de Malines

Malines, le 16 octobre 1914.

Chers Confrères et dévoués Collaborateurs :

Le clergé de la province d'Anvers est, en partie, dispersé, et je n'ai pas de moyen sûr d'entrer en communication directe avec vous tous. Je prie donc ceux d'entre vous qui recevront ces lignes de vouloir les transmettre aux confrères avec lesquels ils sont en relation.

Il est urgent que MM. les curés et vicaires rentrent dans leur paroisse, s'ils l'ont quittée. Les voies sont libres, d'ailleurs, et la sécurité publique est partout garantie. Le retour du clergé raffermira les courages ; à mesure que les foyers se repeupleront, les honnêtes gens feront la chasse aux maraudeurs, se remettront au travail, et la vie normale reprendra sensiblement son cours.

M. le gouverneur d'Anvers, Freiherr von Hoiningen, général Huene, m'a autorisé à vous faire en son nom et à communiquer, par votre obligeante entremise, à nos populations, les trois déclarations suivantes :

1°. Les jeunes gens n'ont point à craindre d'être emmenés en Allemagne, soit pour y être enrôlés

dans l'armée, soit pour y être employés à des travaux forcés ;

2°. Si des infractions individuelles au règlement de police sont commises, l'autorité en recherchera les auteurs responsables et les punira, sans faire retomber la responsabilité sur l'ensemble de la population ;

3°. Les autorités allemandes et belges ne négligeront rien pour assurer des vivres aux populations.

Même dans les paroisses où l'église et le presbytère sont dévastés, j'invite instamment le pasteur à rejoindre son troupeau, à organiser le culte dans un local provisoire, soit dans une salle de patronage, soit dans une grange ou dans une maison particulière, et à demander pour lui-même un gîte chez un de ses fidèles paroissiens.

Le premier soin du curé, après sa réintégration au milieu des siens, sera de former un Comité de Secours qu'il dirigera et qui sera composé des personnes influentes et généreuses de la paroisse.

Ce comité aura pour mission de procurer un abri, fût-il provisoire, aux familles en détresse ; de les aider à trouver des moyens immédiats de subsistance ; de les exhorter à reprendre les travaux des champs, les semailles, les métiers, de rouvrir, au plus tôt, aux enfants, les écoles et les catéchismes ; et, en général, de donner à tous le réconfort moral et la confiance religieuse dont tant

d'âmes ont besoin aux heures douloureuses que nous traversons.

Les paroisses sur lesquelles le malheur s'est moins lourdement abattu ont un devoir strict de charité à remplir envers les populations les plus éprouvées. Elles aussi auront donc leur comité de secours, elles enverront leurs aumônes à l'archevêché, qui en fera la distribution selon les besoins du diocèse.

Les Pouvoirs publics interviendront, assurément, pour la reconstitution définitive des maisons détruites par la guerre, mais l'initiative privée de la charité doit pourvoir d'urgence aux frais de premier établissement et de premiers travaux de culture ; c'est à cette initiative généreuse que notre vaillant et dévoué clergé doit faire appel.

Les personnes qui ont de la fortune doivent considérer comme une obligation rigoureuse de charité de venir en aide aux malheureux et de nous mettre en mesure d'exercer auprès d'eux notre ministère.

Jusqu'à nouvel ordre, nous accordons, le vendredi et les jours de jeûne, la dispense du maigre.

Recevez, je vous prie, chers confrères et dévoués collaborateurs, les assurances de mon religieux dévouement.

D. J. Cardinal, Mercier, Archevêque de Malines.

Sur l'impact de cette lettre, voir le témoignage de Henri Béland ; ***Mille et un jours en prison à Berlin*** (Chapitre X. PAROLE D'ALLEMAND) :

<http://bibliotheq.net/henri-beland/mille-et-un-jours-en-prison-a-berlin/page-19.html>